
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 7

Votants: 7

Séance du 22 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée le 22 février 2018, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Alain CASSOU, Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Philippe LASCOMBES, Martine MASONNAVE, Marie Laure FORAY, Ludovic LANOUILH BOUILLET

Représentés:

Excuses: Alain DABAT, Julien COZZI, Serge VIGNAU, Bastien DUTOUR

Absents:

Secrétaire de séance: Fabrice LATAPI

Objet: MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUNAL. DEMANDE DE SUBVENTIONS. - DE 2018 04

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de poursuivre la mise en valeur du patrimoine communal, en particulier l'Église, le Prieuré et le Vignoble, par la mise en place de panneaux à vocation touristique sur le RD 935 et sur la déviation de l'agglomération tarbaise.

Monsieur le Maire indique qu'un estimatif a été réalisé par l'entreprise Signaux Girod pour un montant total HT de 14094.76€.

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions auprès des services de l'État, de la Région Occitanie et du Département des Hautes-Pyrénées.

Les crédits seront prévus au budget 2018 de la commune.

Objet: SAUVEGARDE DES ECOLES EN MILIEU RURAL - DE 2018 05

Monsieur le Maire donne lecture du projet de motion de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, et ajoute:

Considérant qu'il est indispensable de préserver une école de proximité garante d'un enseignement de qualité,

Considérant que l'école représente en milieu rural, un lieu d'échanges entre générations, source de lien social;

Considérant que l'école est, dans nos villages, sources de fréquentation des commerces et des services locaux;

Considérant que l'école permet à la collectivité de créer et de pérenniser des emplois de personnels locaux,

Inquiet par certains aspects des propositions de nouveau maillage du territoire scolaire qui, en supprimant des RPI fonctionnels, efficaces et viables, aurait pour conséquence la fermeture à court terme d'écoles rurales au profit de centres scolaires de plus grandes dimensions.

Réaffirme son attachement aux écoles des communes du territoire de son RPI.

S'engage à soutenir la présence et la maintien de ces écoles, ainsi que de toutes celles dont la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie en milieu rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

-approuve le projet de motion de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et de Monsieur le Maire;

-ajoute que les enfants auraient des journées plus longues et seraient transportés en bus dès leur plus jeune âge avec les risques que cela comporte;

-de plus, souhaite attirer l'attention de la population et des instances de décision sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manquera pas de se produire en cas de disparition de nos écoles publiques.

Objet: LOGEMENT COMMUNAL. SIGNATURE D'UNE CONVENTION - DE 2018 06

Monsieur le Maire explique que les travaux à l'ancien Presbytère sont bien avancés. Il invite le Conseil Municipal a se prononcer sur le montant du loyer lors de la future mise en location. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que les services du Département des Hautes-Pyrénées l'ont saisi pour la signature d'une convention, suite à la subvention départementale allouée pour les travaux d'aménagement de cet ancien presbytère. Cette convention prévoit, entre autre, un plafond des ressources maximum du ménage locataire à l'entrée dans le logement.

Le Conseil Municipal, après discussions et à l'unanimité, fixe le futur loyer mensuel à 580€ et charge M. le Maire de signer la convention liant la Commune et le Département.

Objet: LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL. - DE 2018 07

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le logement communal du 36 Route du Vignoble est libre et a fait l'objet d'une demande de location.

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de louer le logement à la SAS Le Roman des Aventures pour un montant mensuel de 330€ et charge Monsieur le Maire de signer le contrat de location.

Objet: TRAVAUX ENTREE OUEST DU BOURG - DE 2018 08

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'entrée ouest du bourg, Route de Crouseilles, est devenu au fil des ans, dégradée, vétuste et dangereuse. Monsieur le Maire souligne que cet endroit n'est plus en adéquation avec le reste de la commune et les efforts faits en matière d'embellissement et d'accueil des visiteurs.

Monsieur le Maire indique qu'un estimatif des travaux a été réalisé par l'entreprise A3TP pour un montant HT de 24935€.

Après discussions, le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux et charge Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions auprès des services de l'État et de la Région Occitanie.

Séance levée à 22h50.

Fait à Madiran, le 22 février 2018

le Maire,
Alain CASSOU



| | | | | |
|-----------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| LATAPI Fabrice: | PEDEMANAUD Olivier: | DABAT Alain: excusé | LASCOMBES Philippe: | MASONNAVE Martine: |
| FORAY Marie-Laure: | LANOUILH BOUILLET Ludovic: | COZZI Julien: excusé | VIGNAU Serge: excusé | DUTOUR Bastien: excusé |